

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE **SCCCUQAR - 10 juin 2026**

Le Comité de surveillance s'est réuni aux dates suivantes principalement en Zoom et en présentiel :

- 16 décembre 2025
- 15 janvier 2026
- 8 mai 2026
- 21 mai 2026
- 28 mai 2026
- 04 juin 2026

Rencontres des membres du Comité de surveillance, étaient présents : Denis Rheault, Hugo Jackson & Martin Arsenault.

Rencontres des membres du Comité surveillance & Conseil exécutif étaient présents : Denis Rheault, Hugo Jackson, Martin Arsenault, Josée Roy, Joanie Lemieux & Tchabagnan Ayevea

N.B. « Nombreuses discussions par courriel et rencontres informelles s'ajoutent aux rencontres et font grandement progresser la transparence. Un grand merci à toutes et tous pour votre participation. »

En vertu de l'article 23.1 des *Statuts et Règlements du SCCCQAR* adopté le 15 décembre 2021, le Comité de surveillance est constitué de trois (3) membres réguliers élus lors des Assemblées générales statutaires.

Pour l'exercice 2025-2026, le Comité était composé de :

Denis Rheault, Hugo Jackson et Martin Arsenault.

En vertu de l'article 23.2 des *Statuts et Règlements du SCCCQAR*, les attributions du Comité de surveillance sont les suivantes :

- a) Examiner tous les revenus et les dépenses ;
- b) Examiner et valider la conciliation de la caisse, le rapport de trésorerie ainsi que tous les comptes de caisse du syndicat (loisirs, fonds de grève, etc.) ;
- c) Vérifier l'application des résolutions à incidences financières de l'assemblée générale et du Comité exécutif;
- d) Faire au Comité exécutif, au Conseil syndical puis à l'Assemblée générale les recommandations qu'il juge utiles;
- e) Convoquer, sur décision unanime du Comité, une Assemblée générale spéciale.

N.B. Il s'agit ici de faire de la surveillance, des observations, des recommandations et non de faire un Audit comptable. De plus, nous travaillons avec les informations qui nous sont présentées sous format électronique, papier et verbale et présumons de la bonne foi de nos interlocuteurs.

Nous avons procédé à la lecture des procès-verbaux du Comité exécutif et du Conseil syndical pour la période du **1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026** afin d'annoter et de vérifier que toutes les résolutions à incidence financière ont bien été respectées. Les explications que nous avons reçues concernant les écarts constatés entre le budget et les dépenses réellement effectuées sont satisfaisantes.

Considérant ces responsabilités que les membres nous ont confiées, nous nous sommes assuré que l'ensemble des règles a été respecté. Nous avons examiné et validé en fonction des informations fournies, les livres et les opérations du *SCCCUQAR* pour la période du : **1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026**.

Nous avons, pour ce faire, examiné les documents et les pièces justificatives qui nous ont été présentées en lien avec les dépenses ainsi que les chèques correspondants et les paiements par prélèvements bancaires, de même que les dépôts. Nous avons vérifié que toutes les transactions avaient bien été inscrites aux livres.

Voici nos **OBSERVATIONS** et **RECOMMANDATIONS** pour l'exercice de **l'année financière, année 2025-2026** :

- **Corrections d'écritures pour certains rapports de trésorerie**

Nous avons souligné quelques ajustements à faire à certains rapports de trésorerie afin de respecter les normes comptables. Les corrections d'écritures ont été apportées au fur et à mesure qu'elles ont été observées, sans incidence monétaire.

- **Questionnement sur le placement d'argent et son échéance**

Nous avons observé un excédent de liquidité disponible au compte bancaire du *SCCCUQAR*. Le secrétaire-trésorier nous fait état des démarches de placement en cours avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins. Il serait possible d'obtenir un taux annuel supérieur sur 25 mois ou plus. Par contre, en attendant l'issue de la négociation du renouvellement de la convention collective, les fonds seront déposés dans un compte « Avantage entreprise » au taux promotionnel de 2,75 %. Ces fonds seront accessibles et transférables à tout moment dans le compte courant dès que le Syndicat en aura besoin.

- **Remboursement FNEEQ, négociation et remboursement UQAR**

Nous avons validé la conformité des remboursements. Il est recommandé de maintenir le suivi sur ceux-ci. Nous tenons à féliciter monsieur Ayeva pour sa rigueur.

- ***Politique de l'AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC) et de REVENU QUÉBEC (RQ) concernant les cadeaux et les récompenses***

Nous avons informé et documenté le *SCCCUQAR* en ce qui a trait aux règles fiscales à respecter conformément aux politiques de l'ARC et de RQ concernant l'émission de cadeaux et de récompenses. Nous avons fait quelques suggestions. Le *SCCCUQAR* a modifié ses pratiques dès l'information reçue et a retenu les suggestions proposées par le Comité de surveillance, surtout en matière de cadeaux.

- ***Politique de dons de solidarité et de bourses étudiantes du SCCCQAR.***

Nous avons effectué une analyse/vérification de l'application de cette Politique et le tout est conforme en respect du montant maximum prescrit à l'exception des postes « Fonds d'aide aux étudiant.e.s » et « Bourses du SCCCQAR » où il y a un léger dépassement de 750 \$ et de 500 \$ versus la politique en vigueur dû aux frais de gestion de la fondation de l'UQAR. Par contre, étant donné qu'une décision de l'assemblée a autorisé le dépassement des sommes autorisées lors de l'assemblée générale annuelle, tout est conforme.

- ***Inventaire des acquisitions dans les immobilisations du SCCCQAR***

Nous avons validé avec le SCCCQAR que les achats de matériel au cours de la dernière année ont été enregistrés dans les immobilisations du SCCCQAR.

- ***Dépense liée aux Fonds d'aide aux chargées et chargés de cours (F.A.C.C.C.) du SCCCQAR***

Nous avons validé le respect de la politique et félicitons le comité pour sa rigueur.

- **Communication/mobilisation/information aux membres**

Nous saluons le travail de communication et le comité de mobilisation qui est réalisé périodiquement avec entre autres, l'envoi des infolettres, les rencontres d'informations pour les nouvelles personnes chargées de cours, les midis-causerie, etc. afin de s'assurer que les membres soient informés sur leurs droits, recours, programmes admissibles, etc.

- **Budget voté à l'assemblée générale pour l'année 2025-2026**

Nous avons constaté des écarts entre le budget voté par l'assemblée générale et le bilan financier pour l'exercice. Nous avons obtenu des explications satisfaisantes nous permettant de constater que le SCCUQAR, a enregistré un surplus 32 225 \$ pour l'exercice 2025-2026 comparativement à un surplus de 8 303 \$ pour l'exercice précédent.

- **Actif net du syndicat & valeurs des placements en date du 30 avril 2026**

L'ACTIF NET du SCCUQAR en date du 30 avril 2025 s'élève à un montant de 565 819 \$ comparativement à 533 594 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de l'actif net s'explique principalement par un surplus budgétaire au montant de 32 225 \$. Selon les commentaires qui nous ont été présentés par le secrétaire-trésorier, cela est dû à une augmentation des revenus pour l'exercice 2025-2026 (cotisations syndicales grâce à l'augmentation des salaires, de l'application de la PSG et à un nombre plus élevé de cours et de libérations syndicales pour la négociation de la convention collective).

LES PLACEMENTS détenus par le SCCUQAR s'élèvent à 530 005 \$ en date du 30 avril 2026 comparativement à 460 005 \$ pour l'exercice précédent. La variation de 70 000 \$ s'explique par l'échéance des épargnes à terme qui ont été renouvelées au cours de l'exercice 2025-2026.

ENFIN, NOUS RECOMMANDONS LE MAINTIEN DES PRATIQUES EXISTANTES SUIVANTES :

1. Nous recommandons de poursuivre, pour des fins de traçabilité, la mise à jour de dossier employé ainsi que pour tous les contrats de travail.
2. Nous recommandons, pour des fins de traçabilité, qu'une planification budgétaire soit réalisée dans les situations suivantes : création Comité, activités ponctuelles et initiatives *ad hoc* en lien avec les membres. Une copie de cette planification devra être remise au Comité de surveillance ainsi qu'au secrétaire-trésorier pour approbation.

3. Nous recommandons que le Conseil exécutif continue de mandater le secrétaire-trésorier ou toute autre personne à continuer de vérifier les remises syndicales de l'*UQAR*, et ce annuellement.
4. Nous recommandons que la Politique d'appui financier aux projets étudiants soit actualisée afin d'y inclure l'obligation de produire un rapport d'activités conformément aux objectifs visés dans le cadre du projet et que tous les noms des participants soient inscrits à la demande. Par la suite, nous avons remarqué que le syndicat a agi proactivement afin de procéder à l'ajout dans la Politique, mais que les rapports tardent à venir sur l'onglet du site Web du *SCCCUQAR*.
5. Nous recommandons la poursuite de l'inventaire des biens mobiliers du *SCCCUQAR*, que celle-ci soit dressée et mise à jour annuellement ainsi qu'une liste prévisionnelle des dépenses à venir (ex. : planification des équipements en désuétude) afin d'améliorer les prévisions budgétaires.
6. Nous recommandons le maintien, dans un souci de transparence, que soit présenté et déposé en annexe la liste des libérations syndicales incluant celle de la négociation et les libérations achetées dans le rapport financier de l'année et nous proposons que la liste des libérations soit déposée et mise à jour au Comité de surveillance pour validation avant la production du rapport annuel.
7. Nous recommandons de poursuivre l'envoi de la proposition du budget annuel au Comité de surveillance avant sa présentation à l'Assemblée générale pour discussion.
8. À la suite de l'adoption du projet de loi No 3 (Loi 4) et après nos discussions avec le secrétaire-trésorier, nous recommandons de se tenir informé des développements de ce dossier et nous pourrions recommander une orientation avec le Comité exécutif en fonction des contraintes et exigences. Le comité de surveillance est dans l'obligation de produire un rapport d'analyse financière dans des délais particulièrement serrés. Considérant les obligations de charges de cours, la fin de la session d'hiver, le début de la session d'été de même que les corrections et remises de notes qui en découlent, nous recommandons qu'un délai minimum de 6 semaines soit respecté après la fin de l'exercice annuel du syndicat. Ceci permettrait au comité de surveillance d'effectuer leur travail avec diligence et rigueur avant le dépôt du rapport

annuel du Comité de vérification. Il faudra prévoir du temps supplémentaire en fonction de la nouvelle Loi. Nous vous tiendrons au courant en 2026-2027.

Le Comité de surveillance remercie le secrétaire-trésorier Tchabagnan Ayeva et les adjointes administratives, Joanie Lemieux et Josée Roy de leur excellente collaboration et coopération et nous prenons acte des états financiers pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 et avons rédigé notre rapport en tenant compte des informations présentées, nos observations et des discussions avec les ressources concernées.

Le Comité de surveillance :

Denis Rheault, Hugo Jackson et Martin Arseneault.

Date : 10 juin 2026